

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I

(DETTE PUBLIQUE).

(Voir page 11, le tableau I
annexé au projet de loi.)

(88)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I
(DETTE PUBLIQUE).

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT
PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR
L'EXERCICE 1885 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1884.

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1885 et au 1 ^{er} janvier 1886).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1885).	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de la dite convention	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts, à 4 p. %: 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871; 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1885, en vertu de diverses lois, du chef de la reprise ou de la construction de lignes de chemins de fer; 3 ^o du capital de fr. 406,178,182 22 c ^{ts} provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (loi du 25 juillet 1870); 4 ^o de l'emprunt de 164,796,000 francs émis en conformité de l'arrêté royal du 27 avril 1885:			
		Sem. au 1 ^{er} mai 1885, sur fr. 911,508,582 22 c ^{ts} (*) 18,250,171 64			
		Sem. au 1 ^{er} nov. 1885, sur fr. 914,208,582 22 c ^{ts} (*) 18,284,171 64	50,514,345 28	"	
	b.	Dotations de l'amortissement:			40,642,396 20
		Sem. au 1 ^{er} mai 1885, ½ p. % de fr. 759,912,582 22 c ^{ts} 1,849,781 46			
		Sem. au 1 ^{er} nov. 1885, ½ p. % de fr. 911,508,582 22 c ^{ts} 2,278,771 46	"	4,128,552 92	
6	a.	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 ^e série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1885).	5,588,760	"	
	b.	Dotations de l'amortissement: ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	673,505	6,062,555
7	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 p. %, provenant: 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n ^o 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1873, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n ^o 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1885).	15,595,770	"	
	b.	Dotations de l'amortissement: 20 c ^{ts} p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,059,718	16,655,488
TOTAUX.			62,997,864 06	5,841,865 92	68,839,729 98
8	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année			
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																							
5,498,990 78	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78	5,498,990 78	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU :</th> </tr> <tr> <th>1^{er} mai 1885.</th> <th>1^{er} nov. 1885.</th> </tr> <tr> <th>CAPITAUX.</th> <th>CAPITAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> </tr> <tr> <td>52,550,000</td> <td>52,550,000</td> </tr> <tr> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> </tr> <tr> <td>170,257,400</td> <td>172,927,400</td> </tr> <tr> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> </tr> <tr> <td>164,796,000</td> <td>164,796,000</td> </tr> <tr> <td>914,508,592 22</td> <td>914,508,592 22</td> </tr> </tbody> </table>	SEMESTRES AU :		1 ^{er} mai 1885.	1 ^{er} nov. 1885.	CAPITAUX.	CAPITAUX.	51,000,000	51,000,000	52,550,000	52,550,000	6,727,000	6,727,000	170,257,400	172,927,400	466,178,182 22	466,178,182 22	164,796,000	164,796,000	914,508,592 22	914,508,592 22
SEMESTRES AU :																										
1 ^{er} mai 1885.	1 ^{er} nov. 1885.																									
CAPITAUX.	CAPITAUX.																									
51,000,000	51,000,000																									
52,550,000	52,550,000																									
6,727,000	6,727,000																									
170,257,400	172,927,400																									
466,178,182 22	466,178,182 22																									
164,796,000	164,796,000																									
914,508,592 22	914,508,592 22																									
80,598 14	80,598 14	.	.	80,598 14	80,598 14																					
125,586 24	105,820 10	17,566 14	.	105,820 10	105,820 10	<p>(*) Emprunt de 1871. Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes. Idem, de Pépinster à Spa. Paiement de lignes de chemins de fer livrées à l'État, et avances sur lignes en construction. Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. 100. (Loi du 23 juillet 1879.) Emprunt de 1883.</p>																				
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	21,164 02																					
40,642,896 20	40,242,601 93	400,294 27	.	35,147,623 69	32,249,385 18	<p>Totaux de la page.</p>																				
6,062,555	6,062,555	.	.	6,062,555	5,725,557 50																					
16,635,488	16,635,488	.	.	16,502,488	15,828,267 50																					
1,600,000	"	1,600,000	.	1,500,000	"																					
70,664,878 58	68,647,017 97	2,017,860 41	.	64,419,059 73	57,509,785 22	(*) Non-compris un crédit supplémentaire de 1,380,000 francs à demander (Voir pp. 88 et 89.)																				

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPOBT. . . . fr.
§ 2. Annuités diverses.			
9	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1885 et au 1 ^{er} janvier 1886)	
10	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Mauage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
11	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
12	•	Quinzième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	
13	•	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant)	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	
15	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	
16	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,391,169
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	3,080,668
17	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1885. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
"	•	Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 %, de 1885. (<i>Pour mémoires</i>).	
"	•	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (<i>Pour mémoires</i>).	
§ 3. Autres charges.			
18	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,400,634 96 c ^e accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1884 au 12 avril 1885).	
19	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).	
20	A.	Frais relatifs au service : 1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.).	125,000 88
	B.	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	6,000
		Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr:

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
70,064,878 38	68,047,017 97	2,017,860 41		64,419,059 73	57,509,785 22	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
672,350 "	672,350 "	"	"	672,350 "	672,350 "	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
613,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
599,800 "	599,750 "	50 "	"	599,800 "	599,850 "	
3,192,100 "	3,192,525 "	"	425 "	3,192,925 "	3,192,675 "	
284,825 "	285,025 "	"	200 "	285,200 "	284,725 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	100,000 "	"	100,000 "	"	"	
"	20,000 "	"	20,000 "	590,200 "	(*) 100,000 "	(*) Report de l'exercice 1880 (art. 156in).
42,287 74	42,287 74	"	"	42,287 74	42,287 74	
490,000 "	490,000 "	"	"	485,000 "	(*) 499,719 98	(n) Annexe n° 1. (*) Y compris une somme de fr. 9,913-26 reportée de l'exercice 1881 (art. 18).
138,500 88	138,500 "	" 88	"	113,500 "	66,732 12	
86,968,359 "	85,071,272 71	2,017,911 29	120,625 "	81,284,119 47	73,851,920 06	
AUGMENTATION . . fr.		1,897,286 29				

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO	LITTÉRA des dévelop- pements articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
21	.	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 1,440 .
	b.	— civiques 8,148 .
	c.	— de l'ordre de Léopold 51,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires 24,000 "
	e.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas 249 .
	f.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 165 "
	g.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 .
	h.	— du Département de la Justice 731,000 .
22	i.	— — — (ecclésiastiques) 456,000 .
	j.	— — des Affaires Etrangères. 80,000 "
	k.	— — de l'Intérieur. 375,000 "
	l.	— — de l'Instruction publique 402,000 "
	m.	— — des Travaux publics 800,000 .
	n.	— — de la Guerre (militaires) 4,180,000 .
	o.	— — — (civiles) 110,000 .
	p.	— — des Finances. 2,025,000 .
	q.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 "
23	*	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
24	.	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS		
25	a.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,250,000 .
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 .
26	*	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
27	.	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	.	.	3,200,000	2,903,870	
^{a)} 9,260,000	9,161,000	99,000	.	9,052,000	8,908,203 17	a) Annexes nos 2 à 4.
1,200,000	.	1,200,000	.	.	.	
600,000	600,000	.	.	600,000	600,000	
14,260,000	12,061,000	1,299,000	.	12,852,000	12,412,073 17	

1,253,000	1,253,000	.	.	1,253,000	1,224,074 46
20,000	20,000	.	.	50,000	32,886 57
1,500,000	1,200,000	300,000	.	1,100,000	1,525,932 12
2,773,000	2,473,000	300,000	.	2,403,000	2,582,893 15

BUDGET DE L'EXERCICE 1883

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.		Service de la dette proprement dite
II.		Rémunérations
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTALX fr
<i>Pour mémoire :</i>		
Articles	Budget.	
A. } 20	1882.	Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 %, 2 ^e série (de 1880)
} 20 ^{bis} .	1882.	Intérêts des Bons du Trésor émis en 1882
B. 8	1883.	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
86,968,559	85,071,272 71	1,897,286 29	•	81,284,119 47	73,851,920 06	
14,260,000	12,961,000	1,299,000	•	12,852,000	12,412,075 17	
2,773,000	2,473,000	300,000	•	2,403,000	2,582,893 15	
104,001,559	100,505,272 71	3,496,286 29	•	96,519,119 47	88,846,888 38	
AUGMENTATION . . . fr.		3,496,286 29				
.....				•	1,808 05	Aucun crédit ne figure pour cet objet aux Budgets des exercices 1884 et 1885.
.....				•	2,432,746 46	Idem.
.....					91,281,440 89	
.....				1,280,000	•	Crédit supplémentaire à demander.
TOTAUX fr.				97,799,119 47	91,281,440 89	

(98)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I.

(DETTE PUBLIQUE).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

(100)

Les crédits portés au projet de Budget (*amendé*) de l'exercice 1884, pour le service de la Dette publique, s'élèvent à fr. 100,505,272 71

Les crédits demandés pour ce service en 1885 montent à. 104,001,559 »

Soit une différence en plus de fr. 3,496,286 29

résultant de diverses augmentations et diminutions qui se justifient de la manière suivante.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

2^{me} SECTION.

Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.

ART. 3. — *Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.*

Crédit demandé pour 1884.	fr.	105,820 10
— 1885.		123,586 24
		<hr/>
En plus pour 1885.	fr.	17,566 14
		<hr/>

Par l'article 10 de la convention internationale du 31 octobre 1879, relative notamment à l'amélioration du régime navigable du canal de Gand à Terneuzen, le Gouvernement des Pays-Bas s'est engagé à entretenir en bon état les travaux à exécuter sur son territoire et à pourvoir à la manœuvre de tous les ponts et écluses de la partie néerlandaise du canal, à la condition, pour le Gouvernement belge, d'augmenter l'annuité de 50,000 florins due en vertu de l'article 23 du traité du 5 novembre 1842, et de la porter à 58,500 florins à partir du commencement de l'année qui suivra celle pendant laquelle les travaux auront été complètement terminés, et à 59,100 florins, à partir du commencement de l'année qui suivra la construction du pont sur le canal d'Axel.

Les travaux auxquels correspond l'augmentation de dépense de 8,500 florins seront, selon toutes probabilités, terminés dans le courant de l'année 1884. Il y a donc lieu — afin d'y faire face — de porter à fr. 123,586 24 le

crédit précédemment inscrit à l'article 3. De là l'augmentation de 8,300 florins ou de fr. 17,566 14 mentionnée ci-dessus.

3^{me} SECTION.

§ 1^{er} — Intérêts et amortissement.

ART. 5. — *Emprunt à 4 % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.*

Crédit demandé pour 1884.	fr.	40,242,601 93
— 1885.		40,642,896 20
		<hr/>
En plus pour 1885.	fr.	400,294 27
		<hr/>

Cette augmentation est la résultante d'un accroissement de crédit de 411,990 francs pour l'amortissement de l'emprunt de 1885, et d'une réduction de fr. 11,695 73 sur les charges des obligations de la dette publique destinées au payement du prix de chemins de fer.

L'augmentation de 411,990 francs représente la moitié de la dotation annuelle qui est affectée au rachat de titres de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 % de 1883 et qui prendra cours le 1^{er} mai 1885 conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 27 avril 1883.

Quant à la réduction de fr. 11,695 73, il y a lieu de l'opérer par la raison que les travaux de construction de chemins de fer, payables en titres de la Dette publique, n'ont pas marché aussi rapidement qu'on l'avait prévu. Il est à remarquer, au surplus, que la suppression de certains d'entre eux est décidée en principe.

C'est ainsi que sur les crédits portés aux Budgets antérieurs, pour les charges des obligations à délivrer, il est resté disponible :

En 1882.	fr.	879,709 01
En 1883.	fr.	343,719 76

Il est à présumer qu'il restera sans emploi, sur les crédits alloués pour 1884, une somme de 460,000 francs dépassant de 11,700 francs celle qui est reconnue nécessaire à l'effet d'assurer le service de l'intérêt et de l'amortissement des titres qui devront être délivrés du 1^{er} novembre 1884 au 31 octobre 1885.

Pour fixer la charge afférente au Budget de 1885, on a en conséquence réduit de fr. 11,695 73 celle qui grève le Budget pour 1884.

Il importe de rappeler ici que d'après le principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876, la dotation d'amortissement afférente aux capitaux délivrés ne prend cours que le premier jour du semestre qui suit l'époque fixée pour l'entrée en jouissance des intérêts.

ART. 8. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	»
— pour 1885		1,600,000 »
		<hr/>
En plus pour 1885.	fr.	1,600,000 »
		<hr/>

Le montant du crédit demandé pour 1885 est en rapport avec le capital jugé nécessaire pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires qui excéderont les ressources mêmes.

D'après l'article 3 du projet de loi contenant le Budget général pour 1885, le total des dépenses de cette nature est arrêté au chiffre de fr. 44,974,750 »

Or, il n'existe, d'après l'article 4, de ressources réalisables que jusqu'à concurrence de 5,159,884 »

Pour se procurer le surplus, soit fr. 39,814,866 »
le Gouvernement devra recourir à l'emprunt ou provisoirement à une émission de Bons du trésor.

Le crédit de 1,600,000 francs est destiné à faire face aux charges et aux frais qu'engendreront ces émissions.

§ 2. — Annuités diverses.

ART. 13, 14 ET 15. — *Annuités pour le service de l'intérêt et de l'amortissement des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

	ART. 13.	ART. 14.	ART. 15.
Crédits demandés pour 1884. . fr.	599,750 »	3,192,525 »	285,025 »
— 1885.	599,800 »	3,192,100 »	284,825 »
Différences pour 1885. . fr.	+ 50 »	— 425 »	— 200 »

Soit, sur l'ensemble de ces trois articles, une diminution de . . . fr. 575 »
qui est due au jeu de l'amortissement. (Voir les tableaux annexés au n° 17 des documents de la Chambre, année 1875.)

ART. 16.

Litt' B. — Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877 (art. 33, § 2 et art. 37 combinés de la convention du 1^{er} juin 1877).

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporelles.
Crédit demandé pour 1884 fr.	2,710,987 84	369,680 16
— pour 1885	2,834,214 56	246,453 44
Différences. fr.	+ 123,226 72	— 123,226 72

La partie de crédit qui, depuis 1877, figure annuellement en charge extraordinaire et temporaire au Budget, et qui a pour contre-valeur un produit égal au tableau des voies et moyens (art. 56), se réduit d'année en année dans la proportion dont s'accroît l'annuité due par l'État, en vertu de l'article 33, § 2 de la convention-loi des 1^{er}-26 juin 1877. Elle disparaîtra complètement et se confondra avec les charges ordinaires en 1887.

En 1884 elle s'élevait à fr.	569,680 16
En 1885 elle n'est plus que de	246,453 44
En moins. fr.	<u>123,226 72</u>

L'annuité due par l'État était en 1884 de fr.	2,710,987 84
Elle est en 1885 de	2,834,214 56
En plus. fr.	<u>123,226 72</u>

ART. 17 (de 1884). — *Escompte sur les versements anticipés de l'Emprunt à 4 % de 1883.*

Crédit demandé pour 1884 fr.	100,000 »
— pour 1885	»
En moins pour 1885. fr.	<u>100,000 »</u>

Il n'y a pas lieu d'inscrire un crédit de ce chef au Budget de 1885, attendu que le dernier terme de paiement de l'emprunt est exigible le 1^{er} novembre 1884

ART. 17^{bis} (de 1884). — *Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.*

Crédit demandé pour 1884 fr.	20,000 »
— — 1885	»
En moins pour 1885. fr.	<u>20,000 »</u>

Le prix de rachat de la ligne de Virton déjà délivré en grande partie en 1883, le sera intégralement dans le courant de l'année 1884. — Aucun crédit pour cet objet ne doit donc plus figurer au Budget de 1885.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 22. — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1884 fr.	9,161,000 »
— — 1885	9,260,000 »
En plus pour 1885 fr.	<u>99,000 »</u>

Cette augmentation résulte de la balance entre les différences en plus et les différences en moins des dépenses prévues pour le service des pensions de diverses natures pendant l'année 1885.

Les différences en plus portent :

1° Sur les pensions du Dép ^t de l'Intérieur à concurrence de fr.	10,000 »
2° Id. id. de l'Inst ^{on} publique id.	22,000 »
3° Id. id. des Travaux publics id.	75,000 »
4° Sur les arriérés de toute nature id.	8,000 »
Ensemble. fr.	115,000 »
Les différences en moins réunies étant de (1)	16,000 »
Il reste un accroissement de fr.	99,000 »

Comme précédemment les augmentations sont dues à la progression des admissions à la retraite, qui est continue pour ces trois Départements, et en apport d'ailleurs avec l'extension donnée à ces services et l'accroissement de personnel qui en a été la conséquence.

ART. 23 (nouveau). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Le crédit affecté au paiement de ces pensions figurait précédemment au tableau des dépenses du Département de l'Instruction publique qui était chargé d'en assurer le service.

A partir de 1885, le soin de payer les pensions liquidées incombera au Département des Finances, et les crédits nécessaires pour faire face à la dépense seront, dès lors, inscrits au tableau I (Dette publique). Un accord à ce sujet est intervenu entre les deux Départements.

Il ne sera maintenu à la disposition du Département de l'Instruction publique que le crédit strictement nécessaire pour acquitter le premier terme des pensions.

L'art. 8 du tableau VI comprend de ce chef un crédit de fr. 20,000 »

Si l'on y ajoute celui qui est inscrit au tableau I 1,200,000 »

on trouve pour 1885 un total de fr. 1,220,000 »

alors que les prévisions de dépense pour 1884 ne sont que de 626,000 »

Différence en plus à charge de 1885 fr. 594,000 »
 toutefois plus apparente que réelle, attendu que l'insuffisance du crédit pour 1884 ne peut plus être révoquée en doute.

La dépense s'est, en effet, élevée pour 1882 à fr. 776,616 31. L'accroissement moyen a donc été approximativement depuis 1877, c'est-à-dire en

(1) Pour le détail des diminutions, voir l'annexe n° 2 à la note explicative. Cette annexe fait connaître, en outre, la division en charges ordinaires et en charges extraordinaires du crédit de 9,260,000 francs demandé pour le service des pensions pendant l'année 1885.

six années, de 170,000 francs par an. A ce compte, les prévisions pour 1885 semblent devoir se vérifier, d'autant que les pensions à servir sont d'origine récente, la plus ancienne ne remontant pas au delà du 1^{er} janvier 1877.

Il importe de remarquer que les charges dont il s'agit, nouvelles pour le Budget de la Dette publique, sont compensées, à concurrence des 3/5^{m^{es}}, par la quote-part des communes et des provinces, qui est inscrite comme produit au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 27. — *Intérêts des consignations (Loi du 26 nivôse, an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847.*

Crédit demandé pour 1884. fr.	1,200,000 »
— — 1885.	1,500,000 »
	<hr/>
En plus pour 1885. fr.	<u>300,000 »</u>

L'augmentation est due à la progression constante du montant des fonds de dépôt. Loin de constituer une charge nouvelle pour le Trésor, elle est contrebalancée au Budget des Voies et Moyens par un produit supérieur.

RÉCAPITULATION.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Article 3 fr.	17,566 14	»
— 5	400,294 27	»
— 8	1,600,000 »	»
— 13, 14 et 15	»	575 »
— 17 de 1884 (supprimé).	»	100,000 »
— 17 ^{bis} — —	»	20,000 »
— 20	» 88	»
— 22	99,000 »	»
— 23 (nouveau)	1,200,000 »	»
— 27	300,000 »	»
	<hr/>	
Total. fr.	3,616,861 29	120,573 »
	<hr/>	
Reste une augmentation de. fr.	<u>3,496,286 29</u>	

ANNEXES AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1877 à 1882.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits demandés pour l'année 1884 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1885.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1885, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1884.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1885.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1877 à 1882.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)					
	l'Entre-Sambre-et-Meuse.	134,242 68	150,228 59	156,642 27	150,215 91	152,027 79	127,731 44
	Lierre à Turnhout.	26,771 55	57,709 68	56,521 51	35,794 07	42,597 79	(²) 12,075 28
	Lichtervelde à Furnes	95,806 00	(³)				
	Tongres à Bilsen	(⁴)					
	— à Ans	605 75	2,960 "	(⁴)	(⁴)	9,915 26	(⁵)
	Virton.	204,614 59	204,614 59	204,614 59	204,614 59	60,739 97	(⁵)
Maeseyck.	80,544 40	144,950 29	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	
Canal de Rossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	
TOTAUXfr.		740,184 61	720,462 75	727,777 97	718,622 57	595,278 81	489,506 72

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Exploité par l'État à partir du 1^{er} mars 1882.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(⁴) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1881 inclusivement, 7 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 205,029 80 c⁵ à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁵) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1882.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS	CRÉDITS	DIFFÉRENCES	
	VOTÉS POUR 1884.	DEMANDÉS POUR 1885.	en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	1,851 (*)	1,440 (*)	"	411
— civiques	9,073 (*)	8,148 (*)	"	1,525
— de l'ordre de Léopold	51,000	51,000	"	"
— de la marine (militaires)	58,000	24,000	"	14,000
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	249 (*)	249 (*)	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	227 (*)	163 (*)	"	64
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	16,000	"	"
— du Département de la Justice.	751,000	751,000	"	"
— — — (ecclésiastiques)	456,000	456,000	"	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	80,000	"	"
— — de l'Intérieur	365,000	575,000	10,000	"
— — de l'Instruction publique.	380,000	402,000	22,000	"
— — des Travaux publics	725,000	800,000	75,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,180,000	4,180,000	"	"
— — — (civiles)	110,000	110,000	"	"
— — des Finances.	2,025,000	2,025,000	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	12,000	20,000	8,000	"
TOTAUX. fr.	9,161,000	9,260,000	115,000	16,000
			DIFFÉRENCE EN PLUS. 99,000	

(*) Charge extraordinaire et temporaire.

ANNEXE N° 3.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1^{er} janvier 1884.

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PENSIONS.			Observations.		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.	MOUVEMENT pendant l'année 1883.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1884.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.	MOUVEMENT pendant l'année 1883.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1884.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.		Décroisse- ment.	
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	7	»	2	5	1,730	»	200	1,440	(1) Y compris 102 pensions, ensemble de 156,802 francs, qui ont été transférées du Département des Travaux publics au Département de l'Intérieur. (2) Y compris 6 pensions de fonctionnaires et employés de l'ancienne Caisse de retraite, ensemble de 2,032 francs.
Civiques	28	»	4	24	9,726	»	1,720	8,006	
Ordre de Léopold	242	4	18	228	24,200	400	1,800	22,800	
Marine (militaires de la)	20	»	1	19	25,060	»	2,700	25,260	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1	»	»	1	240	»	»	240	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . .	3	»	1	2	227	»	64	163	
Cour des Comptes	3	1	»	4	5,363	5,000	»	10,363	
Département de la Justice	303	23	37	289	738,964	77,582	91,065	725,481	
— — (ecclésiastiques)	456	68	59	463	471,538	68,106	65,656	473,988	
— des Affaires Étrangères	36	»	4	32	55,177	»	4,755	50,422	
— de l'Intérieur	114	(*)124	24	214	181,899	(1)217,104	45,991	353,012	
— de l'Instruction publique	198	20	23	195	379,353	59,912	37,341	401,924	
— des Travaux publics	837	79	(1)164	752	804,278	121,569	(1)206,675	719,172	
— de la Guerre (militaires)	3,333	140	234	3,241	4,132,191	250,642	305,264	4,097,569	
— — (civiles)	52	2	3	51	100,056	3,829	6,132	106,753	
— des Finances	1,948	135	173	1,908	2,024,080	176,299	187,790	(2)2,012,598	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	110	»	10	100	63,049	»	3,833	59,216	
TOTAUX	7,693	594	759	7,528	9,047,038	980,443	981,085	9,066,416	
		Diminution :			Augmentation :				
		165 pensions.			19,358 francs.				

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1883.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Dotations (COUR DES COMPTES).								
1	Cools, Joseph, conseiller (Art. 18, et 13 de la loi de 1844).	85	5,000	42	12	Pousseur, N.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Namur (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1, § 3 de la loi de 1849).	67	977	148- 149
	Ministère de la Justice. <i>(Magistrats, fonctionnaires et employés.)</i>				13	Smeets, J.-J., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Hasselt (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	70	2,220	155
1	Hachez, F.-L., directeur général au Département de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	4,898	209	14	Ducaju, J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison centrale péniten- tiaire de Gand (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	58	794	Id.
2	Valcke, F.-E., président du tribu- nal de 1 ^{re} instance de Furnes (art. 9 de la loi de 1867).	71	6,000	522	15	Dortu, M.-J., greffier de la justice de paix du canton de Herve (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	48	264	180
3	Magonette, A.-J.-B.-H.-J., greffier- adjoint au tribunal de 1 ^{re} ins- tance de Charleroi (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1, § 3 de la loi de 1849).	54	1,515	75	16	Sartel, A.-J.-H., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance à Ypres (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	6,000	Id.
4	Léonard, M.-J.-L., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Nivelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1, § 5 de la loi de 1849).	51	1,258	75	17	Vermeersch, F.-J.-L., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sû- reté d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	65	920	Id.
5	Deschietere, B.-F., juge au tribu- nal de 1 ^{re} instance de Bruges (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	62	2,989	80	18	Maus, C.-M., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	72	7,500	236
6	De Ram, C.-E., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	72	7,500	94	19	Schellekens, J.-E., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Ter- monde (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	70	6,688	Id.
7	Adam, F.-F.-L.-J., directeur de la maison spéciale de réforme de Namur (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 et 2 de la loi de 1849).	66	4,537	Id.	20	Limnauder de Nieuwenhove, V.-M.- G., secrétaire de la Commission administrative de la prison de Vilvorde (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 et 2 de la loi de 1849).	67	1,355	Id.
8	Geerts, L.-A., gardien de 2 ^e classe à la maison pénitentiaire de Louvain (art. 9 de la loi de 1844 et art. 1, § 3 de la loi de 1849).	49	734	Id.	21	Piesen, J.-B.-N., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Bruges (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	44	615	265
9	Vlemineckx, E.-M.-A., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	58	6,642	148- 149	22	Bosmans, A.-J., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance de Lou- vain (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	7,000	269
10	De Ram, E.-J., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Louvain (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	70	4,500	Id.	23	Collet, A.-F.-C.-E., directeur de la maison d'arrêt et de justice de Tongres (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	65	2,659	Id.
11	Lochtmans, L., surveillant aux écoles agricoles de Ruysselede (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1, § 3 de la loi de 1849).	67	225	Id.					
						TOTAL . . . fr.		77,582	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de la Justice. <i>(Pensions ecclésiastiques)</i>				18	Klein, J.-N., desservant à Sélange (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	67	742	358
1	Van Damme, A.-D., desservant à Viane (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	295	19	Massart, J.-B.-J., desservant à Viemme (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	611	Id.
2	Wenkin, P.-G., desservant à Ma- bonpré (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	Id.	20	Deleccœuillerie, H.-P.-J., chanoine titulaire à Tournai (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	2,000	359
3	Nollet, L.-L., desservant à Wes- toutre (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,156	299	21	Robert, A.-F., desservant à Ronx (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,146	Id.
4	Willems, N., desservant à Loven- jout (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	89	1,200	Id.	22	Thonar, P.-J.-J., desservant à Ve- drin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	Id.
5	Lindekens, C.-L., desservant à Bou- chout (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,191	Id.	25	Toppet, C., desservant à Ordange (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,101	25
6	Busine, D.-F.-N.-J., desservant à Hacquegnies (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	24	Raemaekers, R.-H., desservant à Wyslagen (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	54	429	Id.
7	Chaufouraux, F.-A., desservant à Lathuy (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	798	Id.	25	Baugniet, P.-F., curé de 2 ^e classe à Jodoigne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,540	49
8	Venein, C.-L., curé de 2 ^e classe à Moorseete (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,515	Id.	26	Vandevorst, G.-L., desservant à Nylen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,190	Id.
9	Wilmet, J.-F.-N., desservant à Fontenoille (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	27	Rouffignon, J.-J., desservant à Belle (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	884	Id.
10	Ceuppens, P., desservant à Breen- donck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	85	1,200	322	28	Pierrard, J.-B., desservant à Ta- verneux (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	54	614	Id.
11	Daugotte, P.-J., desservant à Plan- cenoit (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,141	Id.	29	Fosty, J.-H., curé de 2 ^e classe à Virton (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	2,047	51
12	Mervielle, H., desservant à Jufé- mont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	Id.	30	Kennes, H.-P.-N., desservant à Cortenbergh (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	Id.
13	De Coen, F.-H.-L., desservant à Neyghem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	31	Lamot, J.-B., desservant à Hove (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
14	Vandemaele, P.-J., desservant à Hoogstade (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,165	Id.	32	Rutteau, A.-F., desservant à Melles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.
15	Schevenels, P., desservant à Boyen- haven (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.	33	Tribout, J.-B., desservant à Ne- derockerzeel (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	588	Id.
16	Verberck, J.-A., desservant à Mores- net (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	749	Id.	34	Momin, N.-J., desservant à Ver- laine (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	1,060	Id.
17	Vrambout, S.-C.-G., vicaire à Hand- zaeme (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	54	557	Id.	35	Thirion, A.-L., desservant à Aische- en-Refail (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	963	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
36	Lebrun, P.-F., desservant à Forges (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	540	51	54	Misonne, F., vicaire à Mous (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	88	800	173
37	Somers, E.-J., vicaire à Bruxelles (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	54	386	75	55	Cavelier, C.-A., desservant à Ramegnies-lez-Thumaide (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,108	Id.
38	Slock, L., desservant à Jabbeke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	80	56	Dejardin, A.-J., desservant à Bellecourt (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.
39	Reuter, J.-N., desservant à Boucry (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	579	Id.	57	Riga, J.-T., desservant à Loucin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,186	Id.
40	Bauwens, J.-J., vicaire à Gand (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	700	Id.	58	Byron, R., pasteur anglican à Anvers (art. 1, 6, 8, 12, 23 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	1,172	180
41	Loontjeus, C.-L., vicaire à Nazareth (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	77	704	Id.	59	Cavereel, F.-J., desservant à Reninghe (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	85	1,200	220
42	Loijen, M., desservant à Veldwezelt (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	105	60	Van Lint, P., desservant à Linden (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.
43	Charlier, C.-F., desservant à Leignon (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	900	Id.	61	Van Eekelen, P.-C.-J., desservant à Lisp (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	74	978	Id.
44	Tredez, J.-P., desservant à Rouveroy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,185	114	62	Bodson, J.-J., vicaire à Namur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	488	Id.
45	Otto, J.-B.-J.-N., desservant à Hermalle-sous-Huy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	Id.	63	Lowet, A.-A., desservant à Glabbeek (art. 12, 20, 21 et 22 de la loi de 1844).	61	699	256
46	Hendrickx, G., desservant à Casterle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	Id.	64	Baltus, H.-J., desservant à Aubin-Neufchâteau (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	624	Id.
47	Renders, J.-F., vicaire à Wechelterzande (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	800	Id.	65	Scrnel, F.-J., desservant à Brye (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	81	1,200	265
48	Van Win, J., desservant à l'Écluse (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	153	66	Goret, V.-J., desservant à Heppignies (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
49	Terman, M., desservant à Quévy-le-Grand (art. 20, 21, 22 et 40 de 1844).	68	1,100	Id.					
50	Hauzeur, F.-F.-E., desservant à Braibant (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,166	Id.					
51	Maroquin, J.-B., desservant à Frameries (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,128	Id.					
52	Demaret, J.-J.-D., desservant à Courcelles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	175	1	Haghe, F.-W., professeur à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers et greffier du tribunal d'Anvers (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	59.0	4,144	167
53	Dardenne, J., desservant à Nalinnes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	2	Schidlick, F.-W., professeur au Conservatoire de musique de Gand (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	68.10	985	157
						TOTAL . . . fr.		68,106	
						Ministère de l'Intérieur. (Fonctionnaires et employés.)			

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
3	Thiernesse, T.-A., directeur de l'École vétérinaire de l'État (art. 1 et § 3 de l'art. 2 de la loi du 30 juillet 1879).	71	9,450	159	22	Boudart, E.-A.-P., 1 ^{er} commis des ponts-et-chaussées (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	68	1,549	"
4	Gérard, F., professeur à l'école de médecine vétérinaire de l'État (art. 1 et § 2 de l'art. 2 de la loi du 30 juillet 1879).	70.5	6,500	74	TOTAL . . . fr.			60,602	
5	Dehontheim, E.-F.-F., directeur à l'administration provinciale du Luxembourg (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	71.5	3,360	91	Ministère de l'Instruction publique. <i>(Fonctionnaires, professeurs et employés.)</i>				
6	Dubois, F.-T., gouverneur du Brabant (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	77.8	5,000	170	1	Feys, J.-M.-E., professeur à l'athénée royal et à la section normale moyenne de Bruges.	64	3,795	344 (1882)
7	Croissant, A.-M.-F., femme de peine (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	70.1	175	159	2	Delgoffe, M.-J., préfet des études à l'athénée royal de Bruges.	70	3,170	355 (1882)
8	Galand, A.-M.-F., femme de peine, (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	65.9	182	159	3	Montigny, M.-C.-V., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	65	3,985	7 (1883)
9	Fouquet, G.-J., directeur de l'Institut agricole (n° 1, art. 2 de la loi du 30 juillet 1879).	61.9	7,180	187	4	Bosschaerts, J.-F., préfet des études à l'athénée royal d'Anvers.	65	4,792	19
10	Lalmand, J.-J., professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers (art. 3 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	59.4	505	256	5	Vinçotte, J.-H., inspecteur de l'enseignement moyen.	76	5,000	22
11	Buysse, J.-P.-C., 1 ^{er} commis à l'administration provinciale de la Flandre occidentale (art. 3 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844).	58.5	565	256	6	Marinus, F.-J.-B., maître de dessin à l'école moyenne de l'État à Namur.	75	279	65
12	Huyghens, C.-J., boute-feu au Ministère de l'Intérieur (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	58.7	670	518	7	Loomans, professeur ordinaire à l'université de Liège.	67	8,000	115
13	Gille, J., ingénieur de 1 ^{re} classe du corps des mines (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	54.3	2,715	550 (1882)	8	Castaigne, P.-J., directeur de l'école normale de l'État à Nivelles.	57	4,580	124
14	Lummen, L.-F., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts-et-chaussées (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	70.11	2,722	69	9	Plasschaerts, A.-E.-J., directeur de l'école moyenne de l'État à Pâturages.	69	2,569	73
15	Allard, B.-J., éclusier-receveur à Ham-sur-Sambre (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	70.1	830	84	10	Lammens, J.-C., maître de dessin à l'athénée royal de Gand.	65	950	123
16	Leppens, G., garde-digues (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66.10	675	159	11	Maynz, C., professeur ordinaire à l'université de Liège.	70	8,000	78
17	Laguesse, E.-V.-A., ingénieur en chef des mines (art. 1 et 8, §§ 2 et 15 de la loi de 1844).	67.8	5,000	256	12	Van Hollebeke, B.-E.-H.-J., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	56	5,067	143
18	Berchem, ingénieur principal des mines (art. 1 et 8, §§ 2 et 15 de la loi de 1844).	70.4	4,250	256	13	Van Elslande, A.-H., maître de musique à l'école moyenne et à l'athénée royal d'Ypres.	59	564	259
19	Petit-Jean, J.-J., conducteur principal des ponts-et-chaussées (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	67.7	2,810	308	14	Hellenbrand, H.-J., directeur de l'école moyenne de l'État, à Hal.	61	2,425	335
20	François, S., sergent d'eau (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66.10	985	308	15	Van der Bruggen, H.-L., professeur à l'école normale de Nivelles (en disponibilité.)	70	1,870	210
21	Santerre, O.-J., éclusier (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	59	586	"	16	Peeters, J.-G., régent à l'école moyenne de l'État à Anvers.	56	2,278	210

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
17	Dufour, E., régent à l'école moyenne de l'Etat à St-Ghislain	56	1,062	205	14	Denys, E.-F., pilote (art. 5 et 9 de la même loi).	44	984	68
18	Van Hulle, H.-J., jardinier en chef du jardin botanique de l'université de Gand et professeur à l'école normale primaire.	56	1,462	512	15	Van Acker, E.-J., commis de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	72	934	Id.
19	Detaille, H.-J., professeur de gymnastique à l'athénée royal de Tournai.	65	800	512	16	Detry, J.-F., facteur rural (art. 5 et 8 de la de 1844).	57	515	68
20	Detaille, H.-J., professeur de gymnastique à l'athénée royal de Tournai	65	800	534	17	Coeckelbergh, G.-H.-A., facteur des postes (art. 5 et 8 de la même loi).	55	719	Id.
TOTAL. . . fr.			59,912		18	Vanhemelryck, A.-J.-J., encaisseur des services maritimes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,200	Id.
Ministère des Travaux publics.					19	Janmart, J.-F., chef de section principal (art. 1 et 8, § 1)	66	3,147	Id.
(Fonctionnaires et employés.)					20	Mottet, G.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	65	452	Id.
1	Maes, P.-J., contre-maitre de manœuvre (art. 5, 9 et 15 de la loi de 1844).	62	955	505	21	Sacré, J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	61	654	Id.
2	Marnette, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8 de la même loi).	51	457	Id.	22	Guiot, L.-J., facteur des postes (art. 5, 8 et 15).	60	785	Id.
5	Poncellet, L.-A.-L., commis de 1 ^{re} classe au télégraphe (art. 5 et 8, § 1).	67	907	Id.	25	Druart, A.-J., commis-chef des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	1,224	126
4	Antoine, T.-T., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	60	2,126	Id.	24	Valentaten, A., chef-garde (art. 5 et 9).	55	715	Id.
5	Haenraets, J.-L.-H., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, §§ 1 et 15).	70	5,250	Id.	25	Prion, J.-G.-E., percepteur de 1 ^{re} classe des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 15)	71	3,866	Id.
6	Van Brabant, L.-J., facteur rural (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	65	648	Id.	26	Siltis, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	45	409	Id.
7	Bertrand, R.-J., directeur de service au chemin de fer (art. 1 ^{er} et 8, §§ 1 et 15).	68	5,000	Id.	27	Hendrickx, C., facteur de station (art. 5 et 9).	40	161	Id.
8	Risse, P.-J.-F., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	2,090	Id.	28	De Robaux de Somoy, F.-A., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	60	2,216	Id.
9	Kelkermans, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	55	565	Id.	29	Wilverth, E., facteur des postes (art. 5, 8 et 15).	60	785	Id.
10	Goosse, H.-E., chef-facteur de station (art. 5 et 8).	61	1,261	Id.	30	De Fréne, P., facteur rural (art. 5 et 8).	56	564	Id.
11	Poncellet, R.-A., facteur rural (art. 5 et 8).	55	528	Id.	31	Cauwenbergh, G., facteur des postes (art. 5 et 8)	54	690	Id.
12	Bastiaens, M.-A., veuve Verlaet J.-F.-J., veuve de postillon.-Réversion (art. 14 de la loi du 19 février au VII et § final de l'art. 65 de celle de 1844)	62	175	60	32	Pontin, Th, facteur rural (art. 5 et 8).	48	562	Id.
13	Declercq, B., percepteur des postes (art. 5, 8 et 12 de la loi de 1844).	56	961	68	35	Vennema, J., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	70	1,652	Id.
					34	Ballieu, F.-F.-D., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	70	4,666	Id.
					35	Verboomem, G.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	1,761	Id.
					36	Vaernewyck, P.-L., facteur rural, (art. 5 et 8).	65	560	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
57	Beels, A.-F.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8, §§ 1 et 59 de la loi de 1844).	65	2,751	126	61	Seghin, M.-J., chef-garde (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	44	1,054	278
58	Speckens, Ch.-L., patron-pilote (art. 5 et 8 de la même loi).	55	2,114	Id.	62	Tallon, H., garde-convoi (art. 5 et 9 de la même loi).	55	647	Id.
59	Verleye, V.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	50	455	Id.	63	Donckier de Donceel, M.-F., inspecteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	72	4,200	Id.
60	Matthysens, J., pilote (art. 5 et 9).	47	1,387	Id.	64	Bombeek, P.-J.-F., commis de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	67	1,489	Id.
61	Houvenaghel, F.-M., élève-pilote (art. 5 et 9).	44	775	Id.	65	Hennebert, C., facteur des postes (art. 1 et 8).	67	823	Id.
62	Painsmay, N.-L., chef de station (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	68	4,000	Id.	66	Mertens, P.-M., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	2,729	Id.
63	De Tramsure, A.-G., chef de station (art. 1, 8 et 15).	69	3,555	216	67	Constant, E.-R.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	66	5,107	Id.
64	Dousedan, L.-A., vérificateur à l'administration des chemins de fer (art. 1, 8 et 15).	65	2,553	Id.	68	Lambeau, A.-P.-J., ingénieur principal au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	65	5,000	Id.
65	Petus, M.-A.-A., facteur rural (art. 5 et 8).	61	400	Id.	69	Nève, A.-G., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	782	Id.
66	Boisart, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	60	445	Id.	70	Rombouts, P.-L., facteur des postes (art. 5 et 8).	55	667	Id.
67	Desguin, A.-J., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	45	1,005	Id.	71	Ponsart, L.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	48	599	Id.
68	Couton, P.-J., chef de dépôt au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	67	2,775	Id.	72	Wynants, E.-F., commissaire en chef de surveillance (art. 1 et 8 §§ 1 et 15 de la loi de 1844 et loi du 27 mai 1856).	75	4,100	Id.
69	Van Gansen, P.-A., agent de la police maritime (art. 1 et 8, § 1).	67	1,540	Id.	73	Felsenhart, J.-P.-F.-A., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	69	3,026	Id.
70	Handrieux, H.-J., facteur-chef des postes (art. 1, 8 et 15).	67	1,504	Id.	74	De Bloo, P.-J., inspecteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 15 et 59 de la même loi).	66	4,266	Id.
71	Gilbert, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	62	628	Id.	75	De Pauw, C.-J., matelot (art. 5 et 9).	57	821	Id.
72	Stevens, H.-H., garde-convoi (art. 5 et 8).	42	555	Id.	76	Lommen, P.-C., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	56	972	Id.
73	Leire, C.-E., facteur rural (art. 5 et 8 et 14).	51	175	Id.	77	Havlange, H.-A.-R., facteur rural (art. 5 et 9).	41	454	Id.
74	Hendrickx, C., facteur de station (art. 5 et 9).	40	695	278	78	Dalcq, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	51	413	Id.
75	Casse, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	617	Id.	79	Lauwers, E.-J.-R., commissaire maritime (art. 5 et 8, § 1).	58	3,959	Id.
76	Defillet, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	59	410	Id.					
77	Petit, E.-J., garde-convoi (art. 5 et 9).	48	611	Id.					
78	Donny, E., garde-convoi (art. 5 et 9).	52	407	Id.					
79	Boembeke, E.-A.-E., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	70	3,187	Id.					
80	Copis, H., sous-chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	65	2,071	Id.					
						TOTAL. . . fr.		121,569	

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
	Ministère de la Guerre. <i>(Pensions militaires.)</i>				24	Lafaije, F.-A., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,599	98
1	De Geyter, J.-D.-G.-Ch.-J., colonel (art. 1) ⁽¹⁾ .	58 $\frac{1}{2}$	4,400	59	25	Forgeur, H.-F., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,565	Id.
2	Rampelbergh, J.-F., major (art. 20).	46	3,190	60	26	Vanhollebeke, F.-G., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,110	Id.
3	Goeury, L.-J., capitaine (art. 20).	47 $\frac{1}{2}$	2,475	Id.	27	Sadée, J.-L., major (art. 2, § 3).	58	2,755	99
4	De Haut, T.-L.-C.-G., sous-lieutenant (art. 20).	48 $\frac{1}{2}$	1,540	Id.	28	Boequet, P.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	45	977	154
5	Chevalier, G.-L.-A., capitaine (art. 21).	48	2,228	Id.	29	Bérard, E.-C.-E., capitaine (art. 19).	45	3,375	158
6	Martin, J.-J., lieutenant (art. 21).	52	1,254	Id.	30	Fauconier, C.-A., capitaine (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,498	Id.
7	Desart, F.-J., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 2, § 1).	48 $\frac{1}{2}$	2,248	59	31	Vander Stichelen, J.-B., capitaine (art. 21).	48	2,228	Id.
8	Noizet, P.-J., soldat (art. 18).	52 $\frac{1}{2}$	495	62	32	Lisfranc, J.-J., major (art. 2, § 3).	56	2,755	153
9	Lovinfosse, J.-H., soldat réformé (art. 20).	71	462	Id.	33	Van Doren, Ch., soldat (loi du 27 mai 1840).	52 $\frac{1}{2}$	264	154
10	Buvé, R., soldat (art. 20).	57 $\frac{1}{2}$	462	Id.	34	Hamoir, J.-A., capitaine (art. 20).	55 $\frac{1}{2}$	2,070	6 (1884)
11	Vanden Berge, J.-F., premier ser- gent (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	752	Id.	35	Bogaerts, P.-J.-J., trompette (art. 20).	35 $\frac{1}{2}$	402	159
12	Ardies, M., sergent (art. 21).	53	748	Id.	36	Fourmanois, V.-A.-E., surveillant (art. 21).	58	776	Id.
15	Groes, A.-A., premier sergent (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	772	Id.	37	Van Brutzel, J.-F., surveillant (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	634	Id.
14	Schvinck, P.-J., sergent-major (art. 21).	61	792	Id.	38	Delmez, F.-A.-F., musicien-gagiste (art. 21).	48	709	Id.
15	Hildebrand, F.-H., premier sergent (art. 21).	51	752	Id.	39	Jacquemyns, G., premier sergent (art. 21).	53	772	Id.
16	Bammens, P., soldat (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	340	Id.	40	Moorthamer, C.-L., brigadier (art. 21).	51	455	Id.
17	Mahieu, F.-J., brigadier (art. 21).	57	741	Id.	41	Rigo, P.-J., soldat (art. 21).	60	456	Id.
18	Castelein, H.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	98	42	Taets, C.-Ch.-A.-C., maréchal des logis chef (art. 21).	25	528	Id.
19	Riemslogh, F.-P., médecin prin- cipal de 1 ^{re} classe (art. 1).	65 $\frac{1}{2}$	4,400	Id.	43	Bloijaert, A.-L., premier sergent (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	642	Id.
20	De Somme, J.-G.-F., sous-intendant de 2 ^e classe (art. 1).	58 $\frac{1}{2}$	2,700	Id.	44	Gilis, J.-H., maréchal des logis (art. 21).	61	792	Id.
21	Cayat, L.-G., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.	45	Bloemen, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	56	767	Id.
22	Lafontaine, C.-J., major (art. 2, § 3).	58	2,900	Id.	46	Hodister, L.-L., maréchal des logis (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	897	Id.
25	Vanden Bussche, G.-C.-H.-V.-F., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,464	Id.	47	Colas, J., maréchal des logis (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	745	Id.

(1) En ce qui concerne la loi générale de 1838, sur les pensions militaires, on se borne à l'indication de l'article entre parenthèses.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.
48	Smeyers, J., soldat (art. 21) . . .	58	660	150	72	Selenne, J.-H.-F., soldat (loi du 27 mai 1840).	53 $\frac{1}{2}$	312	240
49	De Ram, F., soldat (art. 21) . . .	57	655	Id.	73	Lemoine, H.-J.-A., général-major (art. 1).	58 $\frac{1}{2}$	5,900	Id.
50	Calvenaere, J.-J., soldat (art. 21) .	55	640	Id.	74	Grésillon, A.-S.-C., major (art. 20)	50	3,190	241
51	Douin, P.-J., soldat (art. 21) . . .	55	620	Id.	75	Renier, L.-Ch.-B., capitaine (art. 20)	55 $\frac{1}{2}$	2,475	Id.
52	Leys, C., soldat (art. 21)	51	604	Id.	76	Dierix, V.-H.-M.-M., capitaine (art. 20).	52	2,475	Id.
53	Lempereur, J.-G., soldat (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	581	Id.	77	Dooms, E.-J., capitaine (art. 20) .	46	2,250	Id.
54	Rebert, P.-J., soldat (art. 21) . . .	46 $\frac{1}{2}$	581	Id.	78	Willems, E.-F.-B., capitaine (art. 21).	42	1,465	Id.
55	Vander Eyken, J. L., soldat (art. 21)	52	587	Id.	79	Laurent, Th., lieutenant (loi du 27 mai 1810).	42 $\frac{1}{2}$	748	240
56	Nemery, J.-J., soldat (art. 21) . . .	54 $\frac{1}{2}$	564	Id.	80	Deneus, P.-J., capitaine (art. 21) .	51 $\frac{1}{2}$	2,228	Id.
57	Montlibert, N.-J., général-major (art. 1).	62	5,900	157	81	Siersaeck, Ch.-A., capitaine (art. 21)	51	2,396	Id.
58	Halkin, A.-P.-M., colonel (art. 1) .	60	4,400	Id.	82	Duez, B., lieutenant (art. 21) . . .	55 $\frac{1}{2}$	1,539	Id.
59	Defrance, J.-P.-L., major (art. 1) .	58 $\frac{1}{2}$	2,900	Id.	83	Derdaele, E., caporal (art. 20) . . .	59 $\frac{1}{2}$	530	24
60	Duclos, E.-S., capitaine (art. 2, § 5)	55 $\frac{1}{2}$	2,451	Id.	84	Gaupin, H.-J., maréchal des logis fourrier (art. 20).	56 $\frac{1}{2}$	792	Id.
61	Weimerskirch, A.-A., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,599	Id.	85	Van Namen, J.-C., surveillant (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	729	Id.
62	Tielemans, J.-F., capitaine (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	2,565	Id.	86	Vydt, Ch.-D., sergent (art. 21) . . .	60 $\frac{1}{2}$	660	Id.
63	Remy, J.-L., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,667	Id.	87	Waltener, P., premier sergent (art. 21).	56	776	Id.
64	Lefebvre, A., capitaine (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	2,566	Id.	88	Mertens, A., premier sergent (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	634	Id.
65	Carrette, R.-A.-J., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,082	Id.	89	Van Cauwenberghe, J.-J., premier sergent (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	776	Id.
66	Turtelboom, P.-B., sergent (art. 21)	60	660	186	90	Messens, L.-F., soldat (art. 21) . . .	46	370	Id.
67	Tourtiaux, H., administrateur du bataillon d'administration (art. 21)	54	2,610	240	91	Willems, J.-A., premier sergent (art. 21).	46	721	Id.
68	Libois, P.-A.-J., lieutenant-général (art. 1).	65	7,400	Id.	92	Mols, Ch.-J., soldat (art. 21) . . .	49 $\frac{1}{2}$	385	Id.
69	Deverchin, V.-N.-A., garde d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art. 1).	58	2,700	Id.	93	Secret, F., soldat (art. 21)	55 $\frac{1}{2}$	456	Id.
70	Langenbick, Ch.-L., capitaine (art. 2, § 5)	55	2,552	Id.	94	Kerkhofs, J., soldat (art. 21)	59 $\frac{1}{2}$	356	Id.
71	Waelput, N., capitaine (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	2,464	Id.	95	Mereks, Ch.-A., conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	950	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
96	Heintz, J.-E.-N., maréchal des logis (art. 21)	50	688	242	121	Tydgadt, Ch.-J., capitaine-administrateur d'habillement (art. 2, § 5).	58 ¹ / ₂	2,464	522
97	Blondiau, F.-U., soldat (art. 21)	42	535	Id.	122	Anème, P.-M.-J., capitaine (art. 2, § 5)	55	2,566	Id.
98	Grandvalet, E.-G.-H.-A., adjudant sous-officier (art. 21)	40 ¹ / ₂	624	302	123	Vau Ooteghem, J.-P.-M., capitaine (art. 2, § 5).	55 ¹ / ₂	2,161	Id.
99	Campus, F.-A., capitaine (art. 20)	46 ¹ / ₂	2,970	Id.	124	De Rasquin, G.-M.-G., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	Id.
100	Coolsaet, A.-L., soldat, (loi du 27 mai 1840).	40 ¹ / ₂	264	Id.	125	Jacquet, F.-H., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	Id.
101	Nollevaux, J.-H.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	42 ¹ / ₂	425	Id.	126	Delaps, L., capitaine (art. 2, § 1)	51	2,565	Id.
102	Duez, B., lieutenant (art. 20)	55 ¹ / ₂	1,870	Id.	127	Desalle, E.-J.-B., capitaine (art. 20)	48 ¹ / ₂	2,475	Id.
103	Poplimont, G.-F.-H., major (art. 20)	57 ¹ / ₂	5,828	525	128	Colard, L.-J.-M., caporal (art. 20)	45	578	524
104	Verhille, A.-E.-M.-J., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 20)	45 ¹ / ₂	5,190	Id.	129	Lagarde, L.-M.-A.-J., commis aux écritures (art. 21)	59 ¹ / ₂	760	Id.
105	Barthelemy, F.-J.-A., capitaine (art. 20)	42 ¹ / ₂	2,250	Id.	130	Vau Ex, G., infirmier major (art. 21)	46	701	Id.
106	Everaert, L.-P., lieutenant (art. 20)	58 ¹ / ₂	1,700	Id.	131	Dacremont, A.-J., premier sergent (art. 21)	45	607	Id.
107	Lepère, J.-L., capitaine (art. 21)	54	2,464	Id.	132	Robin dit Robit, J.-J., premier sergent (art. 21)	49 ¹ / ₂	757	Id.
108	Rice, E.-F., capitaine (art. 21)	50 ¹ / ₂	1,605	Id.	135	Landerwijn, J.-F., sergent (art. 21)	55	657	Id.
109	Smets, J.-N., capitaine (art. 21)	45 ¹ / ₂	1,125	Id.	134	Vau degejuchte, P.-C., sergent (art. 21)	49	597	Id.
110	Englebert, A.-E., lieutenant (art. 21)	55 ¹ / ₂	850	Id.	135	Pirson, L., maître cordonnier (art. 21)	58 ¹ / ₂	741	Id.
111	Boucher, A.-J., lieutenant-général (art. 1)	65 ¹ / ₂	7,400	522	136	Reuze, Gh.-A., premier sergent (art. 21)	55 ¹ / ₂	744	Id.
112	Baltia, Ch., lieutenant-général (art. 1)	65 ¹ / ₂	7,400	Id.	137	Willems, J.-H., maître artificier (art. 21)	55 ¹ / ₂	921	Id.
113	Blomberger, P.-V.-A., colonel (art. 1)	60 ¹ / ₂	4,400	Id.	138	De Schutter, S.-P., maréchal des logis (art. 21)	57	784	Id.
114	Bruneel, F.-G., colonel (art. 1)	55	4,400	Id.	139	Chardome, A.-N., maréchal des logis (art. 21)	58 ¹ / ₂	927	Id.
115	Snollaerts, C.-F., major (art. 1)	58 ¹ / ₂	2,900	Id.	140	Mouttau, J.-J., soldat réformé (art. 21)	72 ¹ / ₂	550	Id.
116	François, J.-F., capitaine-administrateur d'habillement (art. 1)	58 ¹ / ₂	2,250	Id.	TOTAL				
117	Decharneux, N., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 1)	58	2,250	Id.	Ministère de la Guerre.				
118	Le Sueur, E.-A.-N.-H., major (art. 2, § 5)	56 ¹ / ₂	5,350	Id.	(Pensions civiles)				
119	Spiltoir, Ch.-J., major (art. 2, § 5)	58	2,755	Id.	1	Sénéchal, J.-B., garde-magasin à l'administration centrale (art. 1 et 15 de la loi de 1844)	79	1,496	192
120	Visée, P.-J., capitaine (art. 2, § 5)	55	2,451	Id.	2	Bourgeois, J.-B.-E., garde principal du génie de 2 ^e cl. (art. 1 et 15 de la même loi)	65	2,555	246
								TOTAL	3,829

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère des Finances. (Fonctionnaires et employés.)				23	Brasseur, C.-A.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	57	731	9
1	(¹) Biot, J.-J.-L., contrôleur de la garantie, en disponibilité (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	67	2,335	0	24	Dubois, J., receveur des contributions (art. 3 et 8 de la même loi).	57	1,013	Id.
2	Declercq, V.-L.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la même loi).	67	5,095	Id.	25	Masure, L.-G., contrôleur des contributions (art. 1 et 8).	65	3,269	Id.
3	Clase, C.-F., commis aux écritures (art. 3 et 8).	55	1,054	Id.	26	Larue, C.-T.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	47	657	Id.
4	Geury, X., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	67	1,100	Id.	27	Antoine, J.-F., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	800	Id.
5	Meunier, P.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,055	Id.	28	Bruno, H., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	70	1,584	Id.
6	Note, R.-C.-F.-A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 8).	54	562	Id.	29	Vandeweghe, H.-B., commis des accises (art. 3 et 8).	62	1,097	Id.
7	Piron, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	71	715	Id.	30	Vanlaethem, brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	969	Id.
8	Dehulster, J.-B., garde forestier (art. 1 et 8).	75	67	Id.	31	Deroulez, A.-F., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	733	Id.
9	Wampach, P.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 15).	69	3,500	Id.	32	Leloup, J.-A., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	692	Id.
10	Lemoine, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,055	Id.	33	Delforge, L.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	685	Id.
11	Durieux, G.-C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	52	608	Id.	34	Van Stuijs, J.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	670	Id.
12	Hendrickx, J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	753	Id.	35	De Comincoq, F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 15).	68	1,578	42
13	Goset, F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,053	Id.	36	Beruymaeker, G., garde forestier, (art. 1, 8 et 13).	73	110	Id.
14	Detongres, J.-N., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,053	Id.	37	Gillain, J.-A., receveur des contributions (art. 1, 8, 10, 59 et 13).	68	1,353	Id.
15	Martin, J.-B.-X., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	753	Id.	38	Gelisseu, H.-M., receveur des contributions (art. 3, 8 et 10).	63	2,108	Id.
16	Ozeray, M.-G.-A., receveur des contributions (art. 3, 8 et 10).	56	1,162	Id.	39	Raes, L.-B., receveur des contributions (art. 1, 8, 10, 59 et 13).	70	2,309	9
17	Faucon, M.-J., receveur des contributions (art. 3, 8 et 10).	61	2,177	Id.	40	Legrand, Ch.-L.-A., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	56	723	Id.
18	Wilkin, J.-H., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,053	Id.	41	Gérard, H.-A.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	49	523	Id.
19	Libert, M.-A.-A., receveur de l'enregistrement (art. 1, 8, 10, 59 et 13).	66	2,074	Id.	42	Dyckmans, P.-J., directeur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	3,000	85
20	Humbié, J.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,500	Id.	43	Marionni, S., receveur du timbre extraordinaire (art. 1, 8, 10 et 13).	70	3,500	Id.
21	Hardenne, H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	56	1,053	Id.	44	Graind'orge, H.-G.-S., receveur de l'enregistrement (art. 1, 8, 10, 59 et 13).	72	3,500	Id.
22	Soenen, C.-L., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	753	Id.	45	De Ponthière, H.-P.-G.-J., chef de bureau au Ministère (art. 1, 8 et 13).	70	3,220	Id.

(¹) Les nos 1 à 34 et 36 à 41 ci-dessus figurent déjà dans la liste annexée au tableau II du Budget de 1884. Ils sont reproduits dans la présente liste afin de la mettre en concordance avec l'annexe n° 3 qui précède.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
46	Detollenacre, P.-M., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	68	3,151	85	69	Huydts, J.-H., préposé des douanes (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	52	558	85
47	Van Herck, H.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 10 de la même loi).	69	2,475	Id.	70	Houbarde, V.-E., brigadier des douanes (art. 1, 6, 8 et 13 de la même loi).	66	1,055	124
48	De Bavay, P.-N.-G., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13).	69	2,156	Id.	71	De Decker, A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	56	991	Id.
49	Simonis, G.-F.-H.-E., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 13).	66	2,066	Id.	72	Groothaert, C.-L., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	955	Id.
50	Ronnen, H.-F., commis aux écritures des douanes (art. 1 et 8).	66	1,451	Id.	73	Naert, E.-F., préposé des douanes (art. 5, 8, 59 et 13).	64	733	Id.
51	Bervelt, F.-E.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	66	1,500	Id.	74	Polsenaere, C.-T., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	62	733	Id.
52	Bonny, A., commis aux écritures des douanes (art. 1, 8 et 13).	71	1,266	Id.	75	Radinger, J.-C.-J.-C., commis des accises (art. 5 et 8).	59	1,092	Id.
53	Verdick, A.-A., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,100	Id.	76	Springael, J.-G.-E., receveur des contributions (art. 5, 8 et 10).	66	374	Id.
54	Bertrand, M.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,053	Id.	77	Cailteux, J.-B., receveur des contributions (art. 5 et 8).	48	982	181
55	Viard, S., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	61	1,140	Id.	78	Wiard, L.-J.-G., receveur des contributions (art. 5, 8, 10 et 13).	65	2,654	Id.
56	Laruel, J.-B.-V., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	58	1,053	Id.	79	Hiernaux, L.-H., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	890	Id.
57	Deswelgh, A.-J.-T., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	64	1,053	Id.	80	Tesch, G., garde forestier (art. 5 et 8).	60	264	Id.
58	Vlieghe, J.-B., préposé des douanes (art. 5, 6, 8 et 13).	65	733	Id.	81	Froumy, T., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	2,400	Id.
59	Ballet, J.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	676	Id.	82	Donnez, J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 13).	69	3,500	Id.
60	Janssen, P.-F.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	656	Id.	83	Miette, J.-B.-J., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	2,072	Id.
61	Parant, G.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	555	Id.	84	François, E.-A., garde forestier (art. 5 et 8).	60	506	Id.
62	Losson, A.-J., commis aux écritures des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,553	Id.	85	Bernart, P.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	65	55	Id.
63	Petroutzi, A.-F., commis de direction des contributions (art. 1, 8 et 13).	71	2,066	Id.	86	Welter, P.-M., contrôleur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13).	67	5,553	Id.
64	Simon, H.-F.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	392	Id.	87	Verheyen, F., vérificateur des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	65	2,160	Id.
65	Pasquasy, F.-X., vérificateur des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	65	1,766	Id.	88	Remy, P.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	69	1,658	Id.
66	Montulet, A.-J., sous brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	58	800	Id.	89	Lamotte, L.-G., commis aux écritures des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	65	1,555	Id.
67	Poste, F.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	64	733	Id.	90	Tréau, L.-H.-D., commis aux écritures des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	71	1,553	Id.
68	Coumans, J.-P.-L., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	59	733	Id.	91	Grad, E., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,500	Id.
					92	Philippron, F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 10).	65	1,171	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
93	Gillet, A.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	1,055	181	116	Beauquesne, J., receveur des contributions (art. 3, 8 et 10 de la loi de 1844).	61	1,556	272
94	Pierson, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la même loi).	65	800	Id.	117	Suars, T.-J., vérificateur de l'enregistrement (art. 1, 8 et 13 de la même loi).	68	3,353	Id.
95	Chabot, F.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	753	Id.	118	Dumenil, P., directeur à l'administration de la trésorerie (art. 1, 8, 59 et 13).	71	5,000	Id.
96	Gobillon, P.-J., garde forestier (art. 3 et 8).	70	318	Id.	119	Lecocq, J.-P.-G., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 13).	65	1,509	Id.
97	Franco, E.-N.-O., conservateur du timbre (art. 5 et 8).	61	3,202	Id.	120	Notjens, J., commis aux écritures des douanes (art. 1 et 8).	67	1,507	Id.
98	Remacle, L.-J., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,527	Id.	121	Wauthier, J.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,010	Id.
99	Frissaer, J.-H., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	951	Id.	122	Clarisse, F.-M., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	800	Id.
100	Delava, J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	54	829	Id.	125	Wollacker, G., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8, 59 et 13).	65	1,500	Id.
101	Michel, C.-J.-V., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	800	Id.	124	Étienne, J.-H., commis des accises (art. 3 et 8).	62	952	Id.
102	Devolder, P., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	753	Id.	125	Gosse, A.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	60	897	Id.
105	Christophe, J.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	702	Id.	126	Lenoir, H., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	735	Id.
104	Caillet, V.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	680	Id.	127	Dever, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	735	Id.
105	Martens, J.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	640	Id.	128	Vitrié, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	46	523	Id.
106	Ausiaux, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	575	Id.	129	Douffet, C.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	710	Id.
107	Baudrez, L.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	547	Id.	130	Vanaubel, H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	258	Id.
108	Hendrix, J.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	525	Id.	131	Desprets, C., receveur des contributions (art. 1, 8 et 10).	69	1,889	300
109	Van Rickstal, J.-F.-B., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	496	Id.	132	Gaillard, S.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,053	Id.
110	Foullé, J.-T.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8, 10 et 13).	75	3,500	272	133	Lossou, F.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,053	Id.
111	Maloens, J.-M., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,553	Id.	134	Dumont, T., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,020	Id.
112	Vanden Aemele, J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,000	Id.	135	Roger, J., brigadier forestier (art. 3 et 8).	62	534	Id.
113	Philippart, H.-J.-J., brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	68	586	Id.					
114	Van Ouwenbuysen, J.-A., garde forestier (art. 3, 8 et 14).	72	58	Id.					
115	François, H.-A., garde forestier (art. 3, 8, 8 et 13).	64	440	Id.		TOTAL . . . fr.		176,299	

(124)